Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Novembre 1890 No. 5.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

RÊVE DU JEUNE AGE

Une bergerette rêvait !............
Elle rêvait à l'agneau qu'elle aimait......
Si bon, si doux, si patient qu'à peine
Elle pouvait en détourner les yeux !
Quand le ciseau tondait sa blanche laine,
Il demeurait calme et silencieux.
On l'immola !! La bergerette en larmes
A son troupeau ne trouva plus de charmes,
Jésus lui dit: Enfant réveille-toi !
L'agneau que tu rêves, c'est Moi......

Une bergerette rêvait.................
Elle rêvait à la fleur qu'elle aimait !
C'était un lis au fond de la vallée,
Se balançant quand soufflait le zéphir.
Pauvre bergère ! elle fut désolée
Quand elle vit son beau lis se flétrir.
Tu m'as trompée, ô lis ! s'écriait-elle,
Je te croyais une fleur immortelle !
Jésus lui dit: Enfant réveille-toi !
La fleur que tu rêves, c'est Moi......

Une bergerette rêvait !.................
Elle rêvait au beau ciel qu'elle aimait !
C'était la nuit, et la lune argentée
La couronnait de son rayonnement,
Pourquoi, disait la bergère enchantée,
Ne pas voler vers toi rapidement ?
Elle se fait des ailes de colombe,
Prend son essort ..... hélas ! elle retombe !
Jésus lui dit: Enfant réveille-toi !
Le ciel que tu rêves, c'est Moi.

Une bergerette rêvait !.................
Elle rêvait à tout ce qu'elle aimait :
En chaque objet sa jeune âme sereine
Trouvait toujours un atôme de bien.
Mais rien n'étant la beauté souveraine,
Son cœur aussi ne s'attachait à rien.
Où donc es-tu, Perfection suprême,
Où donc es-tu ? Je te cherche et je t'aime.
Jésus lui dit: Enfant réveille-toi !
L'amour que tu rêves, c'est Moi.

VRAI CASSE-TÊTE

Nous lisons dans un journal français :

M. *Lamerre* a épousé Melle *Lepère.* De ce mariage est né un fils qui est devenu *le maire* de sa commune.

Monsieur, c'est *le père*; madame, c'est *la mère* et les deux font *la paire.*

Le fils est le *maire Lamerre. Le père,* quoique père, est resté *Lamerre*; mais *la mère,* avant d'être *Lamerre,* était bien *Lepère.* Le *père* est donc *le père* sans être *Lepère,* puisqu'il est *Lamerre,* et *la mère* est *Lamerre* étant né *Lepère,* mais n'a jamais pu être *maire.*

Le père n'est pas *la mère,* tout en étant *Lamerre.* Si *la mère* meurt, *Lamerre,* qui est *le père* et qui n'a jamais été *Lepère,* pas plus qu'il n'a été *le père* de *la mère* du *maire, le père,* dis-je, devenant veuf, *la perd,* et *le père Lamerre,* ainsi que *le maire Lamerre* perdent la tête, et..... nous aussi

UN TÉNOR

Dans la cour d'une des maisons de la rue Notre-Dame-de-Lorette, Charles, juché sur une échelle, termine l'enseigne des laboratoires d'un parfumeur dont les magasins donnent sur la rue.

Tout en sifflotant, il *fignolle* les dernière lettres de cette enseigne.

Une vieille femme brisée par l'âge et la misère vient d'entrer dans la cour; d'une voix chevrotante, elle expose les motifs qui la forcent de s'adresser à la générosité des locataires de cette maison : depuis longtemps, la pauvre vieille a perdu sa fille, son gendre vient de mourir à l'hôpital, et ses petits enfants, au fond de leur mansarde, prient Dieu pour que leur grand'mère apporte du pain.

Charles cesse de siffloter ; il jette à la dérobée un regard sur la mandiante.

Voyant que sa demande reste sans réponse, la pauvre vieille va s'asseoir sur le rebord d'une des fenêtres du rez-de-chaussée.

Charles n'a pas un instant la pensée de fouiller dans ses poches ; il sait qu'il ne possède pas un sou vaillant.—La veille il a fait la *noce.*—Il se sent gêné, honteux de ne pouvoir venir en aide à cette misère.

Tout en faisant le simulacre d'accorder la guitare qu'il tient à la main, un homme vient se poser bien en évidence dans la cour. Il se met à roucouler une romance sentimentale. Maintes fois il s'interrompt pour remercier les locataires de leur générosité.

Sa recette doit être abondante, car en quittant la cour, il paraît enchanté.

La pauvre vieille avait regardé avec envie et découragement les sous qui étaient tombés non loin d'elle. Quant à Charles, en écoutant le chanteur, il avait haussé les épaules.

—Hélas ! fit la mendiante, je suis vieille ; je ne chante pas !

—Eh bien ! la mère, fit Charles, je vais chanter pour vous.

***

Ce n'était pas sans un assez long combat entre son amour-propre, sa dignité, qu'il avait pris cette décision. "Des petits ont faim, se disait-il, puisque je n'ai rien à leur donner, je vais y aller de ma chanson ; cela m'apprendra à faire la noce."

Avisant un coin dans la cour où il espérait être moins en vue, il s'y dirigea.

Après avoir rabattu sur les yeux la visière de sa casquette, après avoir poussé quelques hum ! sonores, pour s'éclaircir la voix, se donner de l'assurance, il réfléchit un instant, et entonna à pleins poumons l'air du ténor de la *Favorite.*

Il chantait souvent et avait du succès près de ses camarades ; mais c'était la première fois qu'il affrontait un public.... payant.

Il n'avait pas fini le premier couplet que quelques sous tombèrent à ses pieds. Au second couplet, à plusieurs fenêtres apparurent des têtes de bonnes, de petits locataires. Bientôt, aux fenêtres des principaux appartements, apparurent de jeunes et jolies femmes.

On était à l'heure du déjeuner ; il faisait chaud et heureusement pour notre chanteur, les salles à manger donnaient sur la cour.

Les sous et les pièces blanches tombaient de plus belle en plus belle. Plusieurs bravos se firent entendre, ils grisèrent Charles qui se lança dans un point d'orgue.

Les agréments dont il émaillait son chant vous faisaient comprendre que vous n'aviez pas affaire à un musicien de profession ; à part cette petite critique, on ne pouvait qu'admirer sa voix pleine d'ampleur et de jeunesse

Il fut forcé de saluer et de remercier les locataires. Ce qu'il fit en s'épongeant le front.

—Sapristi ! il lui avait fallu du courage.

Toujours assise sur le rebord d'une fenêtre, la mendiante attendait que Charles eût ramassé sa recette. Tout au plus, elle espérait qu'il lui donnerait une obole.

—Vous voyez, fit-il, aujourd'hui grand'maman ne rentrera pas les mains vides.

La pauvre vieille le remerciait les larmes aux yeux.

Tandis qu'il désentortillait les pièces de monnaie des papiers dans lesquelles on les avait enveloppées, une bonne se pencha à une des fenêtres du premier étage.

—Montez, lui dit elle, monsieur veut vous parler.

Pour lui, monsieur ne pouvait signifier que le propriétaire,—qu'il ne connaissait pas.—Probablement celui-ci voulait lui indiquer quelque nouvel ouvrage à faire dans la maison.

—J'arrive, fit-il, se dirigeant vers la mendiante, dans ses mains parcheminées, il versa les sous et les pièces qu'il venait de ramasser.

***

Au premier étage, la bonne attendait Charles sur le palier. Elle l'introduisit dans une salle à manger, richement et sévèrement meublée. Un monsieur d'une soixantaine d'années vint tout aussitôt à lui.

—C'est vous qui chantiez ? fit-il.

—Oui, monsieur ; le concierge permet qu'on chante dans la cour.

—J'en sais quelque chose ! reprit le monsieur.—Nous allons causer, ajouta-t-il, et comme il fait chaud, vous prendrez un verre de vin pour vous rafraîchir.

—Ce n'est pas de refus, lui répondit Charles, en tortillant sa casquette.

—Julie, donnez un verre.—Asseyez-vous-là. C'est très beau ce que vous venez de faire pour cette mendiante !

Charles se trémoussa sur sa chaise.

—J'avais rien à donner, fit-il.

—Qui sait, reprit le monsieur, peut-être un jour, vous vous demanderez si, pour vous, la pauvre vieille n'a pas été une fée. Tantôt vous avez chanté pour elle ; maintenant vous allez chanter pour moi.

Ils passèrent dans le salon.

Charles se sentait gêné, intimidé. Il parvint à se dominer, et de nouveau, entonna l'air qu'il avait cherché dans la cour.

Une grande photographie encadrée était suspendue au-dessus du piano. Elle attira son attention. Elle représentait un homme d'une trentaine d'années dans le costume de Fernand de la *Favorite.*

Entre le monsieur qui se tenait au piano et ce portrait, Charles trouvait qu'il y avait une certaine ressemblance.

—Oui, c'était moi... — fit le monsieur,— quand je chantais la *Favorite.*

—Si j'avais su... lui répondit Charles, jamais je n'aurais osé chanter devant vous.

—Et vous auriez eu tort. Votre voix est magnifique ; vous avez de l'oreille ; voilà deux choses qu'on ne peut acquérir. Naturellement, vous chantez mal ; votre voix n'est pas posée. Si vous voulez travailler, et travailler ferme, je me charge de votre avenir.

Charles lui fit entendre qu'il devait subvenir à ses besoins, gagner ses journées.

—Ne vous tourmentez pas, fit le monsieur, je pourvoirai à tout. Vous me paierez cela plus tard, sur vos appointements, quand vous irez à l'Opéra, tenir la place que j'occupais autrefois.

***

Il y a quelques années, vous avez entendu et applaudi Charles, dont le nom, que naturellement je ne donne pas ici, est aujourd'hui connu de tous.

Charles est en ce moment à l'étranger ; nos journaux parlent de ses succès.

Je crois que je ne vous étonnerai guère en vous disant que dans les maisons où il habite, quand résonne une chanson ou monte une prière, une fenêtre s'ouvre et, dans la cour, tombe une pièce blanche.

CONTRE LE CÉLIBAT DES HOMMES

Quelle solution à ce problème ? Les Yankees, qui sont des gens d'audace n'ont pas hésité. Voici comment ils ont tranché la question à Deadwood-Creek, près de Portland.

Dans cette petite ville, qui compte environ 15,000 habitants, les célibataires n'ont pas droit de cité. La population orégone leur refuse tout moyen d'existence. L'homme non marié est mis en quarantaine, s'il ne s'occupe immédiatement de chercher une compagne. En passant le seuil de la ville, il se condamne lui-même à la belle-mère forcée.

Récemment, il se trouva dix-sept jeunes gens résolus qui s'associèrent pour résister à la tyrannie matrimoniale des citoyens et citoyennes de Deadwood-Creek.

A peine cette impertinente association était-elle dévoilée que les femmes du district allèrent trouver le chef de l'arrondissement et déposèrent entre ses mains, pour être soumise aux délibérations du conseil, la proposition suivante :

"Tout homme non marié ou non fiancé qui, dans le délai de trois ans après son établissement dans le comté, n'aura pas pris femme, sera chassé du district par la police locale.

"En cas de résistance, il sera pendu."

Elles n'y vont pas de main morte les mamans et les jeunes filles de là-bas. Pourquoi se gêneraient-elles ? Dans un pays sans célibataires du sexe fort. . . . mais laid, le conseil du district, composé de gens mariés, ne saurait repousser une proposition déposée par les ménagères sans s'exposer à de graves sévices, d'ordre culinaire ou autre, en rentrant au foyer : femme et fille se mettraient en grève de caresses et de plats sucrés. Pas un des membres du conseil n'osa voter non.

La proposition fut donc votée à l'unanimité.

Les malheureux dix-sept en appelèrent au corps législat[illegible] Washington, qui déda[illegible] répondre. Force [illegible] de se soumettre [illegible] mettre. Cinq [illegible] parti: ils [illegible] priétés [illegible] sour[illegible] le[illegible]

Le dernier a été, il y a un mois, reconduit à la frontière par la police: Il ne songea pas à résister.

Gibet pour gibet, il eut préfère se pendre au col d'une gentille miss. Il ne put la trouver à temps

C'est même là l'objection la plus sérieuse. Philosophe, économistes, moralistes, marieurs de tout pays, chaque célibataire vous répondra comme au percepteur de l'impôt : "Ce n'est pas la volonté qui me manque, c'est l'objet. Présentez-moi une femme à mon goût et je l'épouse des deux mains."

Le Manitoba.

Mercredi, 12 Novembre 1890.

MARTIN vs LUXTON

Ce procès pour libelle, du procureur-général Martin contre M. Luxton, directeur du *Free Press*, attire maintenant l'attention de toute notre population. En effet, la cause est d'une importance plus qu'ordinaire, car l'on peut dire que c'en sera bientôt fait de nos indignes gouvernants si leur chef ne gagne pas son point. Ce que nous lui souhaitons le plus cordialement possible.

Commencée depuis plusieurs jours l'audition des témoins se continue encore. Ce n'est pas M. Martin qui peut se vanter de n'avoir pas été assez longtemps sur la selette : le rapport de son témoignage ne fait pas moins de douze colonnes, petit texte.

Le procureur-général a une bien mauvaise mémoire, ce n'est pas un crime de le dire, trop mauvaise pour les hautes positions qu'il cumule. Il ne se rappelle pas même des événements les plus marquants qui ont agité notre monde politique depuis quelques années, de questions dont s'est occupée toute la presse de la province, qui ont été discutées sur tous les hustings, qui ont été débattues maintes et maintes fois devant la législature dont il fait partie. Il faut dire pourtant que M. Hagel, l'éminent avocat de la défense, a puissamment aidé son ingrate mémoire à raconter certains faits tels qu'ils se sont passés dans le temps.

Quel que soit le verdict du jury, nos plus sincères sympathies sont acquises à notre vaillant confrère.

ELECTIONS MUNICIPALES

L'appel nominal des candidats pour les élections municipales par toute la province aura lieu mardi, le 2 décembre prochain, et la votation là où il y aura contestation n'aura lieu que quinze jours plus tard, c'est-à-dire le 16 décembre, et se fera au scrutin secret.

L'officier-rapporteur doit donner dix jours d'avis, c'est-à dire que les proclamations doivent être affichées avant vendredi, le 21 courant.

Les nominations se font par écrit.

Les personnes qui ne savent pas lire ni écrire ne peuvent être élues soit comme maire, préfet, ou conseiller.

Chaque municipalité dont les limites ont été changées, forme une nouvelle municipalité et les anciens quartiers disparaissent. Dans ce dernier cas le vote est général et les conseillers, tout comme le maire ou le préfet, sont élus par le vote général de tous les contribuables.

Par la clause 82 du chap. 55 des statuts de la dernière session, le Lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer l'officier - rapporteur dans une municipalité nouvelle ou dont les limites auront été changées.

Par la clause suivante (83) du même chapitre, le Lieutenant-gouverneur en conseil peut également subdiviser en quartiers, une nouvelle municipalité ou une municipalité dont les limites ont été changées.

Ces deux derniers pouvoirs sont bien arbitraires ; mais ne diffèrent en rien de toute la législation du gouvernement Greenway-Martin.

UNE ENCYCLIQUE DE LEON XIII

Le télégraphe nous avait déjà signalé une importante encyclique papale et le dernier courrier d'Europe nous en apporte le texte. C'est un document très important, qui porte sur la situation religieuse en Italie.

Voici d'après un confrère les principaux points du programme qu'il trace aux catholiques italiens.

1o Replacer le Pape dans la condition réclamée par sa dignité, son [illegible]orité, sa liberté et son indépen[illegible] [illegible]dition ne saurait être [illegible]e souveraineté ci[illegible] [illegible] réelle ne [illegible] où le [illegible], un peuple propre et un gouvernement propre.

4o Remettre au jugement suprême du Pape, unique juge légitime et compétent de ce qui peut être nécessaire et utile à l'Eglise et à sa liberté, la fixation du mode et de l'étendue de cette souveraineté.

5o Harmoniser et combiner la souveraineté civile du Pape avec un régime politique et organique définitif de l'Italie qui soit conforme à son génie national, à ses traditions historiques, à ses conditions topographiques, internationales, économiques et financières spéciales.

6o Retenir des faits accomplis et des circonstances présentes tout ce qui a été fait d'utile et de bon, en tenant un juste compte des besoins sociaux qui se sont fait sentir, des intérêts politiques qu'on ne saurait méconnaître et des aspirations nationales auxquelles on doit satisfaction.

7o Réorganiser la représentation nationale pour en faire le résultat des délégations légales de toutes les classes sociales qui concourent au gouvernement de la nation, avec l'autorité sociale émanant de Dieu et concrétée en vertu des titres et selon les modes déterminés par le droit naturel, admis et reconnus par le droit international.

8o Coordonner les libertés politiques raisonnables avec le respect dû à la religion de la presque totalité des Italiens et avec les institutions politiques nationales et les rapports internationaux avec les autres gougernements et nations.

9o Instituer un système d'impôt équitablement réparti sur tout produit de rente privée et de richesse publique, en déterminant les impôts, quant à leur quantité et leur perception d'après la nécessité et l'utilité des services publics, toujours par des lois d'impôts établies d'accord avec l'autorité sociale et la représentation nationale.

10o Laisser la plus grande autonomie administrative possible aux provinces et aux communes, sans affaiblir les liens qui doivent rattacher ces corps spéciaux à l'autorité sociale et au gouvernement central.

11o Maintenir la nation et le gouvernement en bonnes et cordiales relations avec toutes les autres puissances de l'Europe, afin qu'ils ne soient pas isolés diplomatiquement, mais qu'ils restent politiquement libres et indépendants de tous et en tout.

Nous faisons les vœux les plus ardents pour la réalisation de ce programme, au succès duquel est intéressé l'univers catholique tout entier.

LIBERAUX ET NATIONAUX A QUEBEC

Nos échanges de samedi nous apportent le compte-rendu d'une passe d'armes assez vive qui a eu lieu vendredi après-midi, en chambre, entre l'hon. M. Mercier, premier ministre, et M. L. P. Pelletier, chef des nationaux.

Voici quels sont les détails de l'incident :

Parlant sur l'adresse en réponse au discours du trône, M. Mercier aurait dit, au sujet de la question des asiles d'aliénés, qu'il n'y a pas un homme, fût-il le Pape ; une femme, fût-elle la plus sainte des religieuses, qui fera reculer le gouvernement pour s'assurer le contrôle médical des asiles.

Faudrait-il y perdre des alliés ? N'importe. J'ai raison de croire que le peuple veut les choses ainsi. La volonté populaire sera respectée.

M Pelletier relève cette partie du discours du premier ministre qui a trait aux asiles. Il rappelle que des conventions ont été faites sur cette question lors de l'alliance nationale et il trouve que le premier ministre est allé très loin.

M. Mercier.—Si l'honorable député condamne ma politique, ce n'est pas moi qui le laisse, c'est lui qui m'abandonne.

M. Pelletier.—Je n'ai jamais compris que notre alliance fut une soumission. Malgré que les paroles du premier ministre m'aient fait de la peine, il n'y a personne qui l'admire plus que moi ; mais j'ai pris une position que je ne puis abandonner. Si le premier ministre considère que je ne puis rester son ami sans l'appuyer sur cette question, je serai, bien à regret, forcé de me retirer de lui.

M. Mercier parle de trahison de la part des nationaux à propos d'articles publiés dans la *Justice* mercredi et jeudi derniers.

M. Pelletier prétend que ces articles ne sont pas hostiles, mais il dit qu'il ne veut pas rester fidèle au gouvernement malgré lui.

M. Mercier.—Et le député de Dorchester ne restera pas mon ami malgré moi Je ne me laisserai pas gouverner par qui que ce soit.

M. Pelletier.—Il n'est pas question de cela

M. Mercier.—Laissez-moi finir. Je ne permettrai pas à un député qui n'a pas de partisans en cette chambre de m'imposer sa volonté ; voilà, puisqu'il faut le dire.

Vous ne pouvez croire, écrit un confrère, l'impression pénible qu'a produit cette scène. La verte et cruelle semonce du premier ministre, la position courageuse prise par le député de Dorchester, le silence profond qui a régné pendant le colloque, le jeu des physionomies pendant cette scène, tout cela sortait de l'ordinaire et créait une situation embarrassante.

M. Pelletier est sorti seul de la chambre après la clôture de la séance, au milieu d'un silence de mort. Il paraissait visiblement affecté de la scène qui s'était produite.

Tout ceci semble dire que les nationaux ne sont plus rien pour M. Mercier depuis qu'il peut marcher sans leur appui.

Nouvelles Politiques

L'hon. M. Marchand, député de Saint-Jean, a été réélu orateur de l'Assemblée législative de Québec. L'hon. M. Blanchet est le chef de l'opposition.

Sir Richard Cartwright fait en ce moment une tournée politique dans la province d'Ontario.

Il n'est pas probable que les chambres fédérales soient convoquées avant le milieu de février 1891.

Le parlement anglais se réunit le 25 courant.

L'hon. M. Foster, ministre des finances, part pour aller aux Indes Occidentales afin de s'assurer de la possibilité d'assurer de meilleures relations commerciales entre le Canada et cette importante colonie anglaise.

L'*Empire* annonce que le gouvernement d'Ottawa vient de confier une mission à un expéditeur d'œufs. Il se rendra en Angleterre, étudiera la question sur les lieux et fera un rapport sur la manière la plus avantageuse de développer ce commerce. Cet envoyé, M. Sanders, est un homme du métier et il n'y a pas de doute que ses conseils seront très précieux pour tous les expéditeurs et producteurs de ce produit.

Les brefs pour une nouvelle élection dans le comté de Vaudreuil sont prêts et la nomination est fixée au 15 et la votation au 22 novembre.

M. Lalonde est le candidat libéral. On parle de M. le Dr Cholet comme candidat conservateur.

Voici quelle est la composition actuelle du cabinet de la province de Québec :

M. Mercier, premier ministre et ministre de l'Agriculture.

M. Garneau, ministre des Travaux Publics.

M. Shehyn, Trésorier-provincial.

M. Ross, Président du Conseil.

M Robidoux, Procureur-Général.

M. Duhamel, ministre des Terres de la Couronne.

M. C. Langelier, Secrétaire-provincial.

On dit que M. Trudeau, député ministre des chemins de fer et des canaux, sera nommé ingénieur-en-chef, en remplacement de feu J. Page. Le salaire de ce dernier était de $6,000. M. Trudeau cumulera les deux positions.

M. Adam Brown, M.P., commissaire canadien à l'exposition de la Jamaïque, a fait rapport au ministre des finances, que jusqu'à présent 60 villes et villages seront représentés à cette exposition. Une partie des échantillons seront expédiés le 15 novembre, et la balance à la fin du mois.

Les dépêches de ce matin annoncent que M. Fred White, contrôleur de la Police à Cheval du Nord-Nord-Ouest, aurait dit à un reporter du *Free Press* d'Ottawa que le Colonel Herchmer, commissaire de la police, a donné sa démission. Son successeur n'est pas encore connu.

Nouvelles Religieuses

L'anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr Taché tombant cette année un dimanche, le 23 courant, il ne sera célébré que deux jours après, mardi, le 25.

Il y aura grand'messe à la cathédrale et sermon de circonstance.

Dimanche dernier, fête de la Dédicace, Saint-Boniface avait le bonheur d'entendre la voix de son premier pasteur. Sa Grandeur a donné un sermon comme Elle seule peut en donner.

Par les plus heureux rapprochements, Monseigneur nous prouva que la cathédrale tout en étant la maison de Dieu était bien notre maison. C'est en même temps une assemblée législative où l'on explique les lois indiscutables de Dieu. C'est aussi un tribunal judiciaire où l'on discute les délits contre Dieu, le prochain et soi-même ; mais bien différents des autres tribunaux de la terre, c'est la miséricorde qui domine. Sur la terre, à côté du palais de justice, il y a la prison ; notre église a aussi sa prison mais ici les rôles sont changés : les coupables sont libres et l'innocent est captif au tabernacle.

Mgr a conclu par nous dire que nous devions aimer l'Eglise et qu'il était heureux de constater que la population de Saint-Boniface aimait et respectait la cathédrale.

Le Rév. Père Vincent, le premier père provincial en Canada de la congrégation de Saint-Basile, est décédé à Toronto, le premier du courant.

Dimanche dernier, à l'église Saint-Pierre, de Montréal, a eu lieu la bénédiction de treize cloches, destinées à former le carillon de cette belle église qui, comme on le sait, appartient aux RR. PP. Oblats et dont la construction a été commencée il y a près de quarante ans par les RR. PP. Léonard, Honorat et Bernard.

A peu près tous les grands dignitaires de l'Eglise catholique des Etats-Unis ont signé une requête adressée au Saint-Père le priant d'élever au cardinalat Mgr Kenrich, archevêque de Saint-Louis. Le sacre de ce prélat date déjà de 49 ans.

Le cardinal Manning, disent les câblegrammes, faiblit tous les jours, et on croit qu'avant longtemps il aura suivi l'illustre cardinal Newman dans la tombe.

Seance Dramatique et Musicale au College de Saint-Boniface

Nous avons le plaisir d'annoncer une splendide séance dramatique et musicale qui se prépare au Collège, à l'occasion du trente-neuvième anniversaire du sacre de Sa Grandeur Monseigneur Taché.

Elle aura lieu lundi, 24 novembre. à 8 heures du soir. "Le lis sanglant," tel est le titre de la pièce La versification en est heureuse, les sentiments nobles et grands, l'intérêt toujours croissant.

Les élèves du Collège nous ont habitués à les admirer dans les soirées précédentes. Nous sommes bien sûrs que, cette fois encore, ils ne fléchiront pas sous leurs lauriers.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la dix-huitième séance du huitième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la huitième séance régulière, tenue lundi le 10 novembre A.D. 1890.

Présents : Son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Béliveau, Joyal, Lauzon, Pelletier, Trudel et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants :

Lettre de la "Western Woolen Manufacturing Coy," demandant un trottoir ; de R. C. McPhillips, ingénieur, en rapport avec les travaux sur l'avenue Taché ; du procureur-général, en rapport avec le terrain de l'exposition ; compte de Edouard Guilbault, $2.00 ; bureau de poste, $4,50 ; J. P. O. Allaire, $38.09 ; H. F. Despars, $5,00 ; E. Chamberland, $3.00 ; rôle de paye pour le mois d'octobre, $10.42. Ces communications et comptes sont renvoyés au comité auquel ils appartient.

M. le conseiller Turenne demande que lecture soit faite de la plainte de C. E. Carr, contre le constable Joyal, M. le conseiller Trudel propose, appuyé par M. le conseiller Béliveau que la lecture ne soit pas faite.

Votent pour la lecture : MM. les conseillers Turenne et Pelletier.

Votent contre la lecture : MM. les conseillers Béliveau, Trudel, Joyal et Lauzon. Et la lecture n'a pa lieu.

M. le conseiller Lauzon présente le 5ième rapport du comité des travaux publics, qui se lit comme suit :

"5ème rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Lauzon président, et MM. les conseillers Turenne et Joyal ; votre comité recommande le paiement des comptes suivants : rôle de paye pour le mois d'octobre, $10.42 ; E. Chamberland, $3.00 ; J. P. O. Allaire, $38.09 ; H. F. Despars, $5.00 ; Edouard Guilbault, $1.75."

M. le conseiller Trudel présente le 4ième rapport du comité de police, feu et santé, qui se lit comme suit :

"4ième rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Trudel, président, M. le conseiller Béliveau et son honneur le maire ; votre comité recommande la démission immédiate du constable Joyal, lui allouant son salaire jusqu'au 31 décembre 1890.

"Que le greffier soit autorisé de prendre un inventaire de tous instruments, outils, ameublement, etc., appartenant à la ville, et en transmette copie au conseil à la prochaine assemblée.

"Que M. Joseph Gagnier soit nommé gardien temporaire de l'hôtel de ville."

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Joyal que le 5ième rapport du comité des travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Trudel, appuyé par M. le conseiller Béliveau que le 4ième rapport du comité de Police, feu et santé soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Béliveau que le compte du Bureau de Poste $4.50 soit payé. Agréé.

Proposé par M le conseiller Pelletier appuyé par M. le conseiller Béliveau, que son Honneur le Maire, le président du comité des finances, le greffier et MM. Isaac Campbelle et Stephen Nairn, soient autorisés à s'aboucher avec le gouvernement pour venir à une entente au sujet du terrain de l'exposition et de faire rapport à la prochaine assemblée. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Trudel, appuyé par M. le conseiller Pelletier que M. Jos. Gagnier de cette ville soit nommé constable spécial pour la ville. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne appuyé par M. le conseiller Béliveau que la séance s'ajourne à lundi prochain le 17 courant et la séance est ajournée. Agréé.

Choses et Autres

Le comte de Paris et sa suite se sont embarqués à New-York le 1er novembre pour retourner en Angleterre.

On dit que le congrès des Etats-Unis sera convoqué en session extraordinaire dans le cours du présent mois.

Bill McKinley est l'auteur du bill McKinley et le bill McKinley a été l'auteur de la défaite de Bill McKinley.

Dillon et O'Brien, les deux députés Irlandais qui se sont enfuis de leur pays, sont arrivés à New-York, après un court séjour en France.

Les dossiers des pères de douze enfants réclamant leurs cent acres au ministère de l'agriculture de Québec sont maintenant au nombre de mille. Cela représente un don gratuit de 100,000 acres. L'étendue disponible des terres comprises dans les limites de la province est de 98 millions d'acres.

Les mille chefs de famille inscrits jusqu'ici représentent une population de 15,000. Il y en a qui ont jusqu'à 22 enfants vivants.

Le général de Charette fait savoir à ses soldats du Canada que le Pape a décidé d'accorder une médaille *bene merenti* à tous les Canadiens qui ont servi dans l'armée pontificale, depuis 1860 jusqu'à 1870.

Le président Carnot a signé un décret portant que toutes les villes fortifiées dans la France entière devront être pourvues de provisions en quantité suffisante pour nourrir la population civile pendant deux mois.

L'enquête préliminaire instituée devant le magistrat de police au sujet du meurtre de madame Clovis Houle, de la Pointe-du-Lac, s'est terminée, après avoir duré quinze jours. L'accusé, Sévère Houle, a été condamné à subir son procès devant la cour d'assises.

A Tours, France, il y a quelques jours, M. Maurice Allard du barreau de Paris, connu pour ses opinions ultra-radicales, remplaçait M. Paul Houlie à la direction du *Républicain d'Indre-et-Loire*. Une polémique très violente s'éleva aussitôt entre le *Républicain* et le *Messager d'Indre-et-Loire*, organe des royalistes.

A la suite de cette polémique, M. Franchet rédacteur du *Messager*, a envoyé ses témoins à M. Maurice Allard. Une rencontre a été décidée.

Le duel a eu lieu à la Membrolle, petit village près de Tours. L'arme choisie était le pistolet ; on devait tirer à trente pas, au commandement. M. Maurice Allard a été atteint d'une balle dans le bas ventre et est mort des suites de sa blessures.

La Cour d'Echiquier a rendu jugement dans l'affaire de la compagnie sous le nom de "St-Catharines Milling and Lumber Company" contre la Reine. Cette dernière a obtenu gain de cause.

Les demandeurs avaient obtenu, en 1882, un permis du Dominion de couper 1,000,000 de pieds de bois dans Keewatin, qui était, alors un territoire en litige.

En vertu de ce permis la compagnie coupa un milion de pieds de bois et paya les droits voulus au gouvernement fédéral. Les billots restèrent sur la limite, parce que le chemin de fer refusa de construire une voie latérale pour prendre ce bois.

Dans l'intervalle, la province d'Ontario entra en possession du territoire en litige, et le gouvernement de cette province saisit et confisqua 1,600,000 pieds.

La compagnie a présenté alors une pétition de droit contre le gouvernement fédéral pour le recouvrement de $159,925 de dommages. La Couronne consentit à payer $2,375.59 de dommages. à la compagnie et lui a accordé seulement la somme de $2,375.

Il n'y a plus d'espoir pour Birchall l'assassin de Benwell.

Malgré toutes les démarches faites par ses amis, malgré toute l'activite déployée, le misérable devra expier son crime sur la potence.

Après mûre considération, le conseil de cabinet a décidé que Birchall serait pendu dès le 14 du mois courant, c'est-à-dire après-demain.

Durant son séjour en prison Birchall a écrit un livre dans lequel il raconte plusieurs épisodes intéressantes de son existence. Il a illustré lui-même son ouvrage avec talent.

Dans sa préface datée de la prison de Woodstock, l'auteur annonce qu'il n'a pas composé son livre dans l'espoir de se faire une renommée littéraire, ni pour le plaisir d'écrire, et que son seul désir est de pouvoir, par ce moyen, subvenir aux besoins de sa femme.

Les recensements récents faits dans les différents pays ont permis de constater qu'il y a, dans tout l'univers, 176 villes ayant plus de 100,000 habitants.

Dans vingt cinq ville, la population dépasse un demi-million.

Enfin, dix grandes capitales ont plus d'un million d'habitants. Ce sont : Paris, Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Pékin, Tokio, New-York, Philadelphie et Chicago, auxquelles on ajoutera avant peu Constantinople.

M. Stanley, célèbre explorateur, et sa femme se sont embarqués à Liverpool le 30 octobre pour un voyage de quelques mois en Amérique.

Il est tombé de la neige le 3 novembre courant à Montréal et dans les paroisses du nord.

L'hon. James McShane sera candidat à la mairie de la ville de Montréal.

On doit construire une nouvelle prison pour le district de Montréal. Un terrain spacieux a été acheté au Sault-aux-Récollets pour y placer la nouvelle résidence des pensionnaires de Sa Majesté.

—Mons. de LaMothe a commencé lundi soir, à sa résidence rue Saint-Joseph, une classe d'anglais pour les jeunes gens—3 fois la semaine à 8 heures.

AVIS.

d'Incorporation de Chemin de Fer

Avis est par les présentes donné que demande sera faite ou Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant être nommée "*La Compagnie de Chemin de fer Winnipeg et Duluth*," avec pouvoir de construire, équipper, maintenir et tenir en opération une ligne de chemin de fer, à partir le ou près de la cité de Winnipeg, dans une direction sud-est jusqu'à certain endroit de la frontière internationale, dans la province de Manitoba, sur le ou près du Lac des Bois, et avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux, pour fins commerciales ou de voies ferrées, et tous les ponts nécessaires sur les rivières navigables ; de s'amalgamer, se raccorder avec ou obtenir le droit d'opérer sur aucune ligne ou lignes de chemin de fer, et de faire des arrangements pour le traffic ou autre chose avec une compagnie de chemin de fer ou autres compagnies, et avec tous les autres pouvoirs, droits et privilèges, ordinaires et nécessaires, y compris les pouvoirs énumérés dans l'Acte des Chemins de Fer.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des Requérants,
Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 23 octobre, 1890.

9t.5.11.90

PERSONNEL

Le Rév. M. Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, de Winnipeg, est revenu d'Europe samedi. Le digne prêtre paraît jouir d'une santé parfaite. Pendant son voyage, il a visité l'Irlande, l'Angleterre, la France et l'Italie. A Rome, le Souverain Pontife lui a accordé une audience privée.

M. Ephrem Larose est arrivé de Norman, Ont., pour se fixer de nouveau au milieu de nous avec sa famille.

Le Rév. Père Lory, S. J. est arrivé en France. Le grand nombre d'amis qu'il a laissés ici espèrent apprendre bientôt la nouvelle de son complet retour à la santé.

Le Rév. Père Pascal, O. M. I., et le bon Frère Boisramée qui ont laissé Saint-Boniface, il y a quelques jours, sont actuellement à Montréal et devront partir pour la France la semaine prochaine.

Mme Edouard Marion, de Leroy, N.-D., était en visite chez ses parents en cette ville et particulièrement chez sa sœur, la Rév Sœur McDougall, supérieure du Pensionnat.

Chronique Locale.

—M. Alfred Pearson se portera candidat pour un second terme à la mairie de Winnipeg.

—Il paraît que le terrain continue à s'effondrer toujours tranquillement sur l'avenue Taché, en face de la Maison Vicariale.

—La quête faite à la cathédrale pour faire dire des messes en faveur des âmes du purgatoire a rapporté la jolie somme de $60.

—La glace est belle en certains endroits pour les patineurs, mais comme les mares sont très nombreuses encore, c'est risqué de s'aventurer.

—M. Cléophas Marcoux a ouvert à l'ancien hôtel National une bonne salle pour accommoder les personnes de la campagne. Bonne écurie sur les lieux. Prix très modérés.

—Madame D. P. Béliveau, de Winnipeg, fera encan jeudi, le 20 courant, à 1 heure après-midi, de tout l'ameublement de sa maison, No 48, rue Charlotte.

Voyez l'annonce dans une autre colonne.

—L'Ecole Industrielle est prête à recevoir les enfants. Il n'y a pas le moindre doute que le gouvernement va prendre les mesures nécessaires pour procurer les avantages de l'éducation au plus grand nombre possible.

—La maison Anderson & Lemieux s'occupe toujours d'avoir ce qu'il y a de plus nouveau et de meilleur pour exciter l'appétit. Aussi nous recevrons dans quelques jours un magnifique assortiment de fromages de fantaisie consistant en : Fromage Roquefort (très fin), Gorgonzola (supérieur), Edam (excellent), Pine Apple (tout à fait nouveau), Limberger (agréable), Stilton (exquis), Suisse, Pure Cream (délicieux), Neuchatel Cream (sans pareil). 245 rue Principale.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. François Bruyère, le père de Mme J. Royal, femme de Son Honneur le lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

M. François-Xavier Bruyère, né à Sainte-Anne des Plaines, le 18 novembre 1803, était allé à 18 ans s'établir à Montréal, et ouvrit un atelier de menuisier-charpentier.

De son mariage avec Melle Louise Alarie, il eut douze enfants, dont 6 survivent ainsi que sa femme âgée de 76 ans.

M. Bruyère devait célébrer ses noces de diamant le 15 novembre courant.

Le service a eu lieu vendredi matin à l'église Saint-Jacques de Montréal.

Le deuil était conduit par son fils M. J. Bruyère, M. l'abbé J. E. Bruyère, M. Ls. Lesage ; Dr Valade, d'Ottawa ; Cap. Gagnon, de Régina ; Dr Royal, A. Royal, P. Bruyère, O. Beauchemin, M. E. Valois ; M. Lamontagne, entrepreneurs ; J. Huberdeau, Racicot, M. Alarie, etc.

Après une messe en musique à laquelle assistaient un grand concours de parents et d'amis, les restes mortels du défunt ont été conduits au cimetière de la Côte-des-Neiges.

NAISSANCE

Martineau—A Manitoba House, le 2 courant, la femme de M. H. Martineau, agent des sauvages, une fille.

DECES

Kéroack—En cette ville, le 3 courant, à l'âge de 7 mois et demi, Joseph-Alphonse, enfant de M. M. A. Kéroack, libraire.

Ranger—En cette paroisse, à l'âge de 5 mois, Rose-Anna, enfant de M. Joseph Ranger.

Desgagné—En cette ville, à l'âge de 10 mois et demi, Germain-Elie, enfant de M. Germain Desgagné.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Lundi, 17 courant, il sera chanté à la cathédrale à 10 hrs précises, un service anniversaire pour le repos de l'âme de feu Louis Riel.

Ce service est recommandé par l'Union Métisse Saint-Joseph.

Les parents, les amis et les membres de la Société sont invités à y assister.

AGRICULTURE

RÈGLES QU'UN CULTIVATEUR DOIT OBSERVER POUR DEVENIR PAUVRE

1. Ne point recevoir un bon journal d'agriculture.
2. Ne point tenir compte de ses opérations.
3. Ne point faire ses semences en saison.
4. Laisser ses moissonneuses, charrues, cultivateurs, voitures, etc., etc., exposés à la pluie et aux rayons du soleil. Il se perd de cette façon plus d'argent que la plupart des gens se l'imaginent.
5. Laisser trainer par-ci par-là ses instruments cassés, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus moyen de les réparer. Un des sept sages de la Grèce disait que "le meilleur temps de réparer la charrue c'est lorsque la charrue casse."
6. Aller à tous les encans et acheter toute sorte de rebuts et de friperies, uniquement parce que l'encanteur vous dit que ces choses sont à très bon marché.
7. Ne réparer vos clôtures qu'après que vos animaux et ceux de vos voisins auront brouté vos champs et rongé vos arbres fruitiers.

Suivez ces règles pendant quelque temps et vous verrez que la recette est bonne.

ÉLEVAGE ET ENTRETIEN DES ANIMAUX

Avec une quantité donnée de nourriture, les jeunes animaux croissent plus promptement que les vieux. Si les jeunes animaux sont bien nourris, ou tenus gras, depuis leur naissance, ils acquièrent une constitution qui les fera croître davantage, les années suivantes, avec une moindre proportion d'aliments. La progéniture d'animaux élevés convenablement s'améliore de génération en génération.

Quand un animal est en bon état, il produit plus pour sa nourriture que lorsqu'il est maigre et chétif.

Si donc un animal est nourri dans un bon paccage, jusqu'à ce qu'il soit gras et vigoureux, et ensuite réduit à une diète pauvre, de manière à perdre son embonpoint, non-seulement la nourriture qu'il a consommée en maigrissant se trouve perdue, mais les bons aliments qu'il pourra consommer ensuite auront beaucoup moins d'effet.

Pour profiter à l'animal, la nourriture doit être non-seulement abondante, mais continuellement la même.

Les animaux dédommagent toujours de la quantité et de l'espèce de nourriture qui les fait le plus profiter. Celle qui fait croître plus vite les jeunes animaux, celle qui les engraisse plus promptement, et celle qui fait produire plus de lait aux femelles, et plus longtemps, est toujours l'espèce de nourriture la plus profitable.

Le principe de bien nourrir continuellement est surtout applicable aux vaches laitières, car si l'on permet que le lait diminue, il ne reviendra pas à sa première abondance ; il n'en est pas du lait comme de la graisse qu'un animal peut reprendre de nouveau après l'avoir perdu. Si entre l'époque où la vache cesse de donner du lait et celle où elle vêle, l'état de constitution qui produit le lait se détériore, il faudra beaucoup de temps pour que la bonne nourriture donné ensuite ait un plein effet, et la vache ne donnera pas autant de lait qu'elle en aurait donné sous d'autres circonstances.

Il est donc profitable de produire une succession de bons aliments pour le betail qu'on entretient par la culture de légumes de différentes espèces.

LES JEUNES ANIMAUX

Un agronome américain distingué M. Waldo Brown dit ce qui suit à propos de la nécessité qu'il y a pour le cultivateur de bien soigner tous les jeunes animaux de la ferme, et cela dans un but d'économie pour plus tard :

"Deux faits bien constatés par la science et l'expérience démontrent l'importance qu'il y a à entourer le jeune animal de soins particuliers : le premier, c'est qu'il est toujours moins coûteux d'ajouter une livre pesant de viande ou de graisse au jeune animal qui profite qu'à celui qui est déjà formé ; le second, c'est que si le jeune animal, par des soins appropriés a acquis son plein développement consommera toujours moins de nourriture qu'un autre qui a été élevé sans soins et qui a subi des privations.

Tous les éleveurs sans exception s'accordent à dire que le premier 100 lbs chez un porc, ou le premier 500 lbs chez un veau ou un poulin coûte beaucoup moins que le second, et que le second coûte encre moins que le troisième."

Ces notions sur l'élevage des animaux sont-elles bien suivies par la plupart des cultivateurs ? Je ne sais ; mais ce que je sais bien, c'est qu'on trouve chez eux beaucoup d'avortons de toute sorte et peu d'animaux de choix ; ce que je sais encore, c'est que l'entretien de ces avortons coûte plus cher que l'entretien d'un bon animal. C'est malheureux, car les cultivateurs qui ont de vilains animaux perdent de l'argent, en croyant ménager.

ÉLEVAGE DES PORCS

Comme il est dit plus haut si le premier 100 lbs de lard chez le porc coûte moins que le second et si le second coûte moins que le troisième pourquoi tant de cultivateurs hivernent-ils souvent plus de porcs qu'ils ne le devraient ? Ils agissent contrairement à ce que disait un grand éleveur de porcs en parlant de son exploitation : "Le secret de mon succès dans l'élevage des porcs consiste à vendre ces derniers juste au moment où leur engraissement ne paie plus. Je n'engraisse généralement que des jeunes porcs, je les soigne convenablement depuis leur naissance jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de six ou huit mois, il pèse alors de 200 à 250 lbs, je les vends à ce moment, alors qu'ils ne m'ont guère coûté et j'en retire un bon profit.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 août.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 50	à 0 55
Œufs, par douz	0 18	à 0 20
Beurre, par lb	0 18	à 0 20

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 20	à 0 25
Tomates, par lb	0 04	à 0 06
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oignons, par minot	1 00	à 1 25

FOIN.

Foin de prairie	5 00 à	7 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	9 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 83	à 0 00
" 2, "	0 75	à 0 00
" 3, "	0 65	à 0 00
Avoine, par minot	0 25	à 0 40
Orge "	0 30	à 0 35

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 35
" " XXXX	1 50
" " Standard	2 25
" " Boss Baker	2 40
" " Strong Baker	2 60
" " Roller Process	2 80

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00 à	5 50
Perches de tremble	3 00 à	3 50
Charbon dur	9 50 à	10 00
Charbon mou	6 00 à	6 50

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 14	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 18	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 15	à 0 18
Patates, le minot	0 25	à 0 00
Navets, le minot	0 25	à 0 00
Carrottes, le minot	0 75	à 0 00
Panais, le minot	0 75	à 0 00
Betterave, le minot	0 75	à 0 00
Oignons, le minot	1 25	à 0 00
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb.	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 3 50
Foin, la tonne	5 00	à 7 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0.03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 45	à 0 82
Avoine, le minot	0 25	à 0 27
Orge, le minot	0 30	à 0 35